

EXTRAIT DU REGISTRE
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

Séance du 29 novembre 2010

L'an deux mille dix et le vingt neuf novembre à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Pierre MAURIN.

Date de convocation : 22 novembre 2010

Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 13 votants : 14

Présents : M.MAURIN – VERNET – CHAUSSIGNAND – CORNET – CROZIER – VOLLE – BEUGNET – JOLLIVET - BOUAZZA – DELAUZUN – AUZAS – FIALON – HILAIRE.

**Excusés : - M. TESTON a donné procuration à Mme BEUGNET
- Mme SALA.**

M. CHAUSSIGNAND, Jean-Luc a été élu secrétaire

Objet : Mise en place d'un défibrillateur

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Santé Publique et notamment les Articles R.6311-14 et R.6311-15,

Considérant :

- Que l'arrêt cardiaque par fibrillation ventriculaire, plus communément appelé mort subite de l'adulte, est un enjeu de santé publique,
- Que la réalisation d'un massage cardiaque et l'utilisation d'un défibrillateur de façon précoce augmentent les chances de survie sans séquelles et permettent de sauver des vies,
- Que le décret 2007-705 du 4 mai 2007 autorise toute personne même non médecin à utiliser un défibrillateur et rend possible la prise en charge par celle-ci de la mort subite de l'adulte,

Le Maire propose l'achat du premier défibrillateur cardiaque pour la Commune qui pourrait être installé à la Maison de Retraite :

- Le coût prévisionnel de l'appareil, le boîtier et la formation s'élève à 1 888.00 € HT,
- Informe que le Conseil Général subventionne l'achat du premier défibrillateur à hauteur de 80 % plafonnée à 1 500.00 € HT.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Atteste que la Commune ne possède pas de défibrillateur,
- Décide l'achat d'un défibrillateur,
- Sollicite le Conseil Général pour l'attribution d'une subvention sur l'achat du premier défibrillateur d'un montant de 1 500.00 €.

Fait et délibéré à Alba la Romaine le 29 novembre 2010.

Pour Copie Conforme,
ALBA LA ROMAINE, le 30 NOVEMBRE 2010
LE MAIRE
Pierre MAURIN.